

## **Des groupes préoccupés par la faune, la foresterie et la conservation de la nature s'allient avec des scientifiques pour demander une nouvelle *loi sur les terres et forêts de la Couronne***

FREDERICTON — Des groupes d'intérêts publics et d'experts au Nouveau-Brunswick affirme qu'une nouvelle loi est nécessaire pour garantir que nos forêts publiques soient gérées pour satisfaire les besoins de tous les Néobrunswickois.

Ce groupe qui inclut des représentants des organisations de la faune, de la communauté scientifique, des propriétaires de lots boisés, et des organisations environnementales et de conservation demande que l'on prépare en toute urgence une nouvelle *loi sur les terres et forêts de la Couronne*.

Dans une déclaration expédiée au gouvernement provinciale aujourd'hui, la coalition affirme que la loi actuelle, qui a été promulguée en 1982, met de l'avant une approche de gestion forestière désuète et qui ne tient pas compte des préférences de toute la province. La gestion forestière est devenue très complexe et les Néobrunswickois s'attendent maintenant que les forêts soient gérées pour leur eau et leur faune, pour la récréation et pour d'autres usages ainsi que pour des emplois et des revenus.

La déclaration fait référence au rapport du juin 2015 de la vérificatrice générale, Kim MacPherson, sur la gestion des forêts qui propose que nos forêts publiques soient gérées pour ses valeurs économiques, environnementales et sociales, et qui souligne que la province a perdu des revenus avec sa gestion des forêts publiques durant les cinq dernières années.

Le groupe affirme qu'une nouvelle loi devrait :

1. Établir des principes clairs pour la gestion des forêts publiques afin de protéger la vie dans les forêts, les bénéfices de la nature, les occasions pour des entreprises forestières ainsi que les valeurs récréatives et le tout dans le contexte des changements climatiques;
2. Clarifier et rétablir le gouvernement comme fiduciaire responsable de la surveillance des terres et des forêts de la Couronne dans l'intérêt de la population;
3. Assurer la transparence lors de l'établissement de buts et objectifs liés à la foresterie et de la réalisation de ces buts et inclure un système robuste d'engagement et de consultation publique pour l'ensemble du processus;
4. Respecter les traits de paix et d'amitié et établir des mécanismes pour la consultation par l'entremise de consentement libre, préalable et informé avec les populations autochtones;
5. Appuyer la diversification et la transformation avec valeur ajoutée dans le secteur des produits forestiers du Nouveau-Brunswick; et
6. Garantir que les lots boisés privés fournissent une partie proportionnelle de l'approvisionnement en bois et fassent la promotion de la productivité des lots boisés privés grâce à leur gestion, leur prix et leurs mesures de mise en marché.

Lisez la déclaration des groupes et les informations de base [ici](http://forestsforNB.org/?page_id=296&lang=fr) :

« Nos membres sont convaincues que de permettre plus de coupes dans les zones de conservation pour récolter des arbres dans des endroits sensibles, comme les zones tampons le long des cours d'eau, pourrait mettre en péril les populations de saumon de l'Atlantique en endommageant les habitats dont ils dépendent, fait remarquer Debbie Norton, présidente du Conseil du saumon du Nouveau-Brunswick. C'est horrrifiant de constater l'ampleur des changements au régime de gestion forestière qui ont été imposés sans tenir compte des inquiétudes des groupes de conservation et des bassins versants. Nous avons approfondi notre engagement à travailler en coopération avec le gouvernement provincial, les Premières Nations, l'industrie forestière, les scientifiques, les organismes de conservations et autres groupes intéressés afin de mieux gérer nos ressources de la Couronne. »

« Ce qui est particulièrement remarquable ici, c'est la large gamme de personnes qui se sont réunie et qui affirment que : Cette loi ne fonctionne plus pour nous – elle ne contribue pas à la richesse de la province, constate Lois Corbett, directrice générale du Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick. « Nos forêts tiennent une place très spéciale dans le cœur des Néobrunswickois et des groupes très variés s'entendent pour dire que quelque chose ne fonctionne plus; il est temps d'y voir. »

« Des naturalistes de toutes les régions du Nouveau-Brunswick sont très inquiets concernant le manque d'attention portée par la province à la nature et aux habitats dans nos forêts publiques. On peut en constater les conséquences chaque jour, et nous sommes prêts à travailler avec le gouvernement pour préparer une nouvelle loi qui protégerait mieux la nature au Nouveau-Brunswick, » affirme Vanessa Roy-McDougall, directrice générale de Nature Nouveau-Brunswick.

« Le Nouveau-Brunswick traîne en arrière de toutes les provinces canadiennes sauf l'IPÉ en matière de protection de zones naturelles sur les terres de la Couronne. Une nouvelle loi devrait rédiger de nouvelles directives sur comment conserver les forêts résilientes et la biodiversité indigène, compte tenu des changements climatiques et appuyer un plus grand éventail d'entreprises forestières, » entrevoit Roberta Clowater, directrice générale de la Société pour la nature et les parcs du Canada – Nouveau-Brunswick.

« La principale lacune de la loi de 1982 est que les utilisateurs industriels sont devenus les gérants des terres de la Couronne au lieu d'en être des clients; ceci crée des conflits d'intérêts qui ne peuvent seulement être résolus en créant une nouvelle *loi sur les terres et forêts de la Couronne*. Les propriétaires de lots boisés sont d'avis que les gens qui récoltent le bois sur les terres de la Couronne devraient partager le même intérêt commun de payer la juste valeur marchande pour le bois et les autres produits de la forêt. Il est temps de corriger les erreurs du passé à l'avantage de tout le Nouveau-Brunswick, » préconise Andrew Clark de la Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick.

« La Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick appuie l'utilisation des forêts publiques de la province dans le but de fournir une variété d'avantages économiques et sociaux. Toutefois, ces utilisations ne doivent pas compromettre l'intégrité des habitats naturels et de la biodiversité, » selon Charles Leblanc, président de le Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick.

**Pour plus de renseignements ou pour organiser une entrevue, contactez :**

Sabine Dietz, Nature NB: 536-1260 | 536-7560 | [sabine.dietz@bellaliant.net](mailto:sabine.dietz@bellaliant.net) (bilingue)

Jon MacNeill, Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick : 458-8747 | 261-1353 |

[jon.macneill@conservationcouncil.ca](mailto:jon.macneill@conservationcouncil.ca)

Andrew Clark, Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick: 459-2990 | 324-3380 | [andrewclark@xplornet.com](mailto:andrewclark@xplornet.com)

Peter J Cronin, Conseil du saumon du Nouveau-Brunswick: 444-9012 | 238-4616 | [pjcronin18@gmail.com](mailto:pjcronin18@gmail.com)

Roberta Clowater, Société pour la nature et les parcs du Canada – Nouveau-Brunswick: 452-9902 | [rclowater@cpaws.org](mailto:rclowater@cpaws.org)

Rod Currie, Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick: 458-5643 | [raccurie@nb.sympatico.ca](mailto:raccurie@nb.sympatico.ca)